

Nouvelle attaque contre les arrêts maladie : la santé sacrifiée sur l'autel de l'austérité



Alors que tomber malade ne devrait jamais être une faute, le gouvernement poursuit une politique de restrictions qui fragilise toujours davantage les travailleurs et les travailleuses. Derrière les arguments budgétaires avancés, c'est bien un nouveau recul des droits sociaux qui se dessine, au détriment de la santé publique et de la protection sociale.

Des arrêts maladie bientôt plus difficiles à obtenir et à renouveler

À compter du 1er septembre, un nouveau décret vient limiter davantage la durée des arrêts de travail prescrits par les médecins. Les nouvelles dispositions prévoient :

- Une première prescription limitée à 31 jours maximum ;
- Un renouvellement limité à 62 jours maximum.

Parallèlement, un décret similaire concernant la fonction publique est également annoncé. Pour la CGT, ces mesures ne répondent à aucune logique médicale. Elles s'inscrivent dans une politique de réduction des dépenses publiques qui fait passer les impératifs budgétaires avant les besoins de santé des citoyens.

Une précarité renforcée pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Le gouvernement prévoit également de limiter à quatre années la durée maximale pendant laquelle un salarié pourra bénéficier d'un arrêt maladie dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Cette

disposition doit entrer en vigueur en 2027. Au-delà de cette durée, de nombreux salariés risquent de se retrouver dans une situation extrêmement précaire. Pour les personnes dont l'état de santé ne permet toujours pas le retour à l'emploi, cette mesure pourrait conduire à une chute brutale des revenus et à un basculement vers des dispositifs d'assistance déjà insuffisants pour vivre dignement.

Une réforme déconnectée de la réalité médicale

Pour les organisations syndicales, ces décisions ignorent totalement la réalité du terrain. Comment justifier de nouvelles contraintes alors que :

- des millions de Français peinent à trouver un médecin traitant ;
- les délais pour obtenir un rendez-vous médical ne cessent de s'allonger ;
- les services hospitaliers et les structures de soins sont déjà sous tension ?

Dans ces conditions, limiter les possibilités de prescription ou de renouvellement des arrêts maladie risque de placer de nombreux malades dans l'impossibilité d'obtenir les documents indispensables à leur protection. Les conséquences pourraient être lourdes, tant pour les patients eux-mêmes que pour l'ensemble de la société.

Une offensive globale contre les droits sociaux

Cette réforme ne constitue pas un cas isolé. Elle s'inscrit dans une série de mesures qui, depuis plusieurs années, remettent progressivement en cause des droits fondamentaux :

Les réformes de l'assurance chômage

Celles-ci ont conduit à durcir les conditions d'indemnisation et à réduire les droits des demandeurs d'emploi, souvent présentés comme responsables de leur situation.

Les réformes successives des retraites

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs n'ont cessé de repousser l'âge de départ ou d'allonger la durée de cotisation. Pourtant, de nombreux travailleurs, notamment parmi les catégories

les plus exposées à la pénibilité, n'atteignent même pas l'âge de départ à la retraite dans de bonnes conditions de santé.

Les obstacles croissants à l'accès à la justice

Réformes des conseils de prud'hommes, plafonnement des indemnités ou multiplication des contraintes administratives : autant de mesures qui compliquent la défense des droits des salariés.

L'urgence est dans les services publics et la santé

Pendant que les droits sociaux sont réduits au nom des économies budgétaires, les personnels hospitaliers, les soignants des EHPAD et l'ensemble des agents des services publics alertent depuis des années sur le manque de moyens. Fermeture de lits, surcharge de travail, difficultés de recrutement, dégradation des conditions de prise en charge : les besoins sont immenses. Pour la CGT, l'argent public devrait être orienté vers le renforcement de la protection sociale, l'amélioration du système de santé et la prévention des risques professionnels, plutôt que vers des politiques qui fragilisent les plus vulnérables.

Défendre la Sécurité sociale : un choix de société

La Sécurité sociale a été créée pour garantir à chacun une protection face aux aléas de la vie, selon un principe simple : « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins. » Face aux nouvelles restrictions annoncées, la CGT réaffirme son attachement à une protection sociale forte, universelle et solidaire, capable de répondre aux besoins réels de la population. Parce qu'être malade ne doit jamais conduire à la précarité. Parce que la santé n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Parce que les droits sociaux se défendent et se renforcent.

